

Séance du **8 décembre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) – Budget 2023 (2022/P27)

Rapport lu par M. Jérôme Christen

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 27/2022 du 26 septembre 2022 sur le budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ,

d é c i d e

d'adopter le budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Ainsi délibéré en séance du **8 décembre 2022**.

Adopté à une très large majorité (un avis contraire et deux abstentions).

Pour extrait conforme le 9 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Pilloud

Guillaume Pilloud



la Secrétaire

Dind

Carole Dind

Séance du **8 décembre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Fonds culturel Riviera (FCR) – Budget 2023 (2022/P28)

Rapport lu par M. Patrick Fleury

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 28/2022 du 3 octobre 2022 sur le budget 2023 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2023 du Fonds culturel Riviera.

Ainsi délibéré en séance du **8 décembre 2022**.

Adopté à une très large majorité (deux abstentions).

Pour extrait conforme le 9 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président



Guillaume Pilloud



la Secrétaire



Carole Dind

Séance du **8 décembre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Rapport-préavis en réponse à la motion de M. Patrick Bertschy « Mieux cadrer la communication » (2022/RP30)

Rapport : Mme Sophie Métraux

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis n° 30/2022, du 31 octobre 2022, en réponse à la motion « Mieux cadrer la communication » de M. Patrick Bertschy,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de prendre acte de la stratégie de communication de la Ville de Vevey et de la charte de communication de la Ville de Vevey ;
2. de considérer cette motion comme réglée.

Ainsi délibéré en séance du **8 décembre 2022**.

Adopté à la quasi-unanimité (une abstention).

Pour extrait conforme le 9 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Pilloud

Guillaume Pilloud



la Secrétaire

Dind

Carole Dind